



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 JUIN 2017**

Numéro

DEL 2017.06.20/103

Le **mercredi 20 juin 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 3

Objet : AMÉNAGEMENT DU
PARKING DES
ARTAILLAUDS / MAISON
DE L'ÉTAT - DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Étaient Présents :

FROMM Gérard, GUERIN Nicole, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 14/06/2017**Affichage :** 14/06/2017**Étaient représentés :**

POYAU Aurélie pouvoir à DAERDEN Francine ;
GUIGLI Catherine pouvoir à BOREL Jean-Paul;
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
DAVANTURE Bruno pouvoir à GUERIN Nicole;
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain;
MILLET Thibault pouvoir à KHALIFA Daphné;
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain;
MUHLACH Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro;
ARMAND Émilie pouvoir à DAZIN Florian.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 22**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32**Absents excusés :**

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Le stade des Artaillauds est un plateau sportif municipal situé entre l'école maternelle des Artaillauds, l'école privée sous contrat Carlhian Rippert et la sous-préfecture de Briançon.

Ce stade est utilisé par le collège et le lycée comme aire d'enseignement de l'EPS au printemps et à l'automne.

En dehors de ces temps d'enseignements, le stade est utilisé comme aire de stationnement en journée pour le personnel des établissements scolaires et de la sous-préfecture.

La future Maison de l'État ouvrira ses portes en fin d'année 2017. Entraînant de nouveaux besoins en stationnement dans le quartier, pour les véhicules de service comme pour les véhicules des agents, les services de l'État ont sollicité la commune afin que des places de stationnement soient créées.

Ce quartier souffrant de difficultés de circulation et de stationnement aux heures d'entrées et de sorties des écoles, afin de répondre à la demande des services de l'État, la commune a envisagé d'aménager les abords du stade qui constituent un délaissé de 1 000 m² environ, pour créer des places de stationnement et modifier la voie.

La réalisation de cet aménagement est programmée pour 2017, en partenariat avec l'État. Les zones de stationnement affectées à la Maison de l'État seront gérées par un contrôle d'accès et des barrières automatiques afin d'en garantir la disponibilité.

Les zones de stationnement public seront de type « zone bleue » afin d'augmenter le taux de rotation des véhicules et de faciliter la dépose et la prise en charge des enfants par leurs parents lors des entrées/sorties des écoles.

Un trottoir de 1,6m de large sera construit le long du mur de clôture du stade afin de sécuriser les déplacements des piétons entre les zones de stationnement et l'école Carlhian Rippert ou la Maison de l'État.

L'aménagement a été conçu en concertation avec les établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves et la sous-préfecture de Briançon.

Une convention sera signée entre l'État et la commune pour préciser le nombre de places qui seront affectées à la Maison de l'État (20 places) ainsi que la répartition des charges d'entretien.

Estimation :

Le montant de ces travaux est estimé à 210 000 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État (67%)	140 000 €
Autofinancement (33%)	70 000 €
Total	210 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2017

TRANSMIS LE 26 JUIN 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170620-DEL20170620103-DE
Regu le 26/06/2017

Blank lined area for text entry.